

# Introduction

---

Dans toute la Suisse, et conformément aux directives du plan d'études romand, les personnes en formation suivent désormais des cours de culture générale. Le manuel que vous avez sous les yeux a été conçu spécifiquement pour l'enseignement de la culture générale dans les écoles professionnelles. C'est le premier du genre à ce degré. Comme l'indique son intitulé, il aborde les principaux aspects de la société. Il s'agit d'un ouvrage dense par son contenu, mais écrit dans une langue aisément intelligible. Prévu pour un usage polyvalent, il convient à toutes les méthodologies et à toutes les didactiques. L'essentiel de l'ouvrage se compose des matières à étudier. Mais il propose également de nombreuses questions permettant à la fois de vérifier l'acquisition des connaissances et d'approfondir les sujets. Une présentation claire, soutenue par des annotations et de nombreuses illustrations, facilite le travail des enseignants et des étudiants.

Ce manuel repose sur un concept clair :

- Chaque chapitre est consacré à un thème bien défini. Tous les chapitres sont limités dans leur étendue et suivent un fil directeur.
- L'introduction aux chapitres permet de percevoir la pertinence des thèmes proposés. Les citations mises en exergue introduisent ces thèmes et encouragent au débat.
- Les questions destinées à vérifier l'acquisition des connaissances, et les exercices proposés pour mettre en application ce nouveau savoir, permettent de soutenir le processus d'apprentissage.
- Pour les aider à vérifier leurs connaissances, les lecteurs et lectrices trouveront à la fin de chaque chapitre une récapitulation de la matière.
- Le manuel destiné au corps enseignant contient non seulement les solutions aux divers exercices, mais également des fiches de travail et des résumés.

# Sommaire

<b>1 La formation professionnelle initiale</b>	<b>Dans ce chapitre, vous avez appris...</b>	52
	<b>Testez vos connaissances !</b>	53
	<b>Correspondance</b>	56
<b>1.1 Organisation de la formation professionnelle</b>	9	
<b>1.2 Les bases légales et les organes d'exécution</b>	10	
<b>1.3 Le contrat d'apprentissage</b>	11	
Contenu	11	
Temps d'essai	12	
Résiliation du contrat d'apprentissage	12	
Obligations de la personne en formation	13	
Droits de la personne en formation	14	
Obligations de l'employeur chargé de la formation	16	
Conflits dans l'entreprise formatrice	17	
<b>1.4 Quelques tuyaux utiles pour apprendre « futé »</b>	18	
<b>1.5 Communiquer</b>	19	
<b>1.6 Femmes et hommes dans la formation professionnelle</b>	22	
Les différents choix professionnels	22	
Répartition des rôles entre hommes et femmes	23	
<b>Dans ce chapitre, vous avez appris...</b>	24	
<b>Testez vos connaissances !</b>	25	
<b>Correspondance</b>	28	
<b>2 L'argent et les achats</b>		
<b>2.1 L'argent</b>	31	
Le salaire	31	
Les institutions financières	32	
Les placements	34	
Les comptes	37	
Le budget	39	
<b>2.2 Les achats</b>	40	
Déroulement d'un contrat d'achat	40	
Questions-clés et non-respect du contrat	41	
Types de contrats d'achat et types de financement	44	
Écologie et éthique de l'achat	49	
L'écobilan	51	
<b>3 Risque et sécurité</b>		
<b>3.1 Les risques</b>	59	
La gestion du risque	59	
La perception des risques	59	
Les risques individuels	60	
Risques et société	65	
<b>3.2 Les assurances</b>	66	
Introduction	66	
Les assurances responsabilité civile	67	
Les assurances de choses	69	
Les assurances de personnes	71	
<b>Dans ce chapitre, vous avez appris...</b>	78	
<b>Testez vos connaissances !</b>	79	
<b>Correspondance</b>	82	
<b>4 Démocratie et participation</b>		
<b>4.1 La Suisse hier et aujourd'hui</b>	85	
L'ancienne Confédération	85	
Déclin de l'ancienne Confédération	85	
La Suisse moderne	86	
<b>4.2 La Suisse, un État fédéral</b>	87	
La Suisse d'aujourd'hui en bref	88	
Les formes d'État	89	
État fédéral et fédéralisme	89	
La démocratie, une forme de gouvernement	90	
Démocratie et dictature	91	
<b>4.3 Droits participatifs et devoirs</b>	92	
Droits fondamentaux, libertés, droits de l'homme	92	
Les droits civils	93	
Les droits politiques	93	
Les devoirs des citoyens	93	
<b>4.4 Votations et élections</b>	94	

Le droit de vote	94	<b>6 La Suisse dans l'Europe et dans le monde</b>	
Le droit d'éligibilité	95	<b>6.1 La mondialisation</b>	155
Le scrutin majoritaire	96	La mondialisation économique	155
Le scrutin proportionnel	96	La Suisse dans l'économie globalisée	157
<b>4.5 Le référendum et l'initiative</b>	98	<b>6.2 L'Union européenne (UE)</b>	159
Le référendum	98	Histoire	159
L'initiative	99	Union européenne : vue d'ensemble	164
<b>4.6 Les groupes d'intérêts</b>	100	Construction et mode de fonctionnement de l'UE	165
Les partis	100	<b>6.3 La Suisse à l'intérieur de l'Europe</b>	167
L'éventail des partis en Suisse	104	Histoire	167
Les associations	105	Les accords bilatéraux	169
<b>4.7 Le partage des pouvoirs</b>	108	<b>Dans ce chapitre, vous avez appris...</b>	171
Le Parlement (pouvoir législatif)	109	<b>Testez vos connaissances !</b>	172
Le Conseil fédéral (pouvoir exécutif)	110		
Le Tribunal fédéral (pouvoir judiciaire)	112	<b>7 Marché et consommation</b>	
<b>4.8 Genèse d'une loi fédérale</b>	113	<b>7.1 La demande – l'offre – le marché</b>	177
<b>4.9 Les principales tâches de l'État</b>	114	La demande	177
<b>Dans ce chapitre, vous avez appris...</b>	115	L'offre	179
<b>Testez vos connaissances !</b>	116	Le marché	180
		<b>7.2 Le circuit économique et ses agents</b>	182
<b>5 Culture et art</b>		Le circuit économique simple	182
<b>5.1 Culture</b>	121	Le circuit économique complexe	183
<b>5.2 L'art, une forme de culture</b>	122	Les facteurs de production	185
<b>5.3 Les arts visuels</b>	123	Les secteurs de l'économie	186
La peinture	124	<b>7.3 La mesure de l'activité économique</b>	187
La peinture du XX <sup>e</sup> siècle	125	Prospérité et bien-être	187
Le graphisme	130	Le produit intérieur brut (PIB)	187
La photographie	130	La répartition du revenu	189
L'architecture	131	<b>7.4 Le rôle de l'État</b>	190
La sculpture	131	Les différentes formes d'économie	190
<b>5.4 Les arts du spectacle</b>	132	L'économie sociale de marché	190
Les arts de la scène	132	La politique économique	191
La danse	134	<b>7.5 Le financement des activités de l'État</b>	195
Les arts médiatiques	135	Les recettes et les dépenses	195
<b>5.5 La littérature</b>	139	L'imposition	196
Les textes narratifs	140	Impôts spéciaux	198
Les textes dramatiques	141	La déclaration d'impôts personnelle	200
Les textes poétiques	142	<b>Dans ce chapitre, vous avez appris...</b>	201
<b>5.6 La musique</b>	143	<b>Testez vos connaissances !</b>	202
Le renouvellement de		<b>Correspondance</b>	204
la musique classique au XX <sup>e</sup> siècle	143		
Les styles de musique au XX <sup>e</sup> siècle	144		
<b>5.7 Bref aperçu de 1900 à nos jours</b>	148		
<b>Dans ce chapitre, vous avez appris...</b>	150		
<b>Testez vos connaissances !</b>	151		

## 8 Les défis de la mondialisation

<b>8.1 L'humanité en mouvement</b> .....	207
L'expansion de la population .....	207
La migration .....	209
Évolution de la population en Suisse .....	212
La Suisse, pays d'émigration .....	213
La Suisse, pays d'immigration .....	214
<b>8.2 Conflit entre économie et écologie</b> .....	218
L'empreinte écologique .....	218
La consommation d'énergie en hausse .....	220
L'épuisement des ressources .....	221
Le changement climatique .....	223
Instruments politiques .....	225
Développement économique durable .....	226
<b>8.3 Prospérité et pauvreté</b> .....	227
Le fossé entre riches et pauvres .....	227
Les pays en développement .....	228
Politique de développement .....	228
Coopération au développement .....	229
<b>8.4 Les organisations internationales</b> .....	230
Les organisations gouvernementales .....	230
Organisations non gouvernementales (ONG) .....	232
Les conférences internationales .....	233
<b>Dans ce chapitre, vous avez appris...</b> .....	234
<b>Testez vos connaissances!</b> .....	235

## 9 Habiter et vivre ensemble

<b>9.1 L'habitat</b> .....	239
La recherche d'un appartement et le déménagement .....	239
Le contrat de bail et l'état des lieux d'entrée .....	241
Le bail .....	242
La fin du bail .....	245
La protection des locataires .....	247
<b>9.2 Vivre ensemble</b> .....	248
Partenariat et conception des rôles .....	249
Le concubinage .....	250
Le mariage .....	251
La filiation .....	254
La participation aux acquêts .....	256
Le droit successoral .....	258
<b>Dans ce chapitre, vous avez appris...</b> .....	260
<b>Testez vos connaissances!</b> .....	261
<b>Correspondance</b> .....	264

## 10 Travail et avenir

<b>10.1 L'avenir professionnel</b> .....	267
La recherche d'emploi .....	267
La candidature .....	268
L'entretien d'embauche .....	271
<b>10.2 Les bases juridiques du contrat de travail</b> .....	273
<b>10.3 Le contrat individuel de travail (CIT)</b> .....	274
Le contrat .....	274
Les obligations des travailleurs .....	274
Les obligations de l'employeur .....	276
Fin des rapports de travail .....	280
Le temps de travail .....	284
Problèmes et solutions .....	285
<b>10.4 La convention collective de travail (CCT)</b> .....	286
<b>Dans ce chapitre, vous avez appris...</b> .....	287
<b>Testez vos connaissances!</b> .....	288
<b>Correspondance</b> .....	292

## 11 Les principes fondamentaux du droit

<b>11.1 Les bases légales</b> .....	295
Les tâches du droit .....	295
L'ordre juridique .....	296
Le droit public .....	297
Le droit privé .....	297
Les principes juridiques généraux .....	298
<b>11.2 Le droit des personnes</b> .....	299
Les dispositions du droit des personnes .....	299
<b>11.3 Le droit des contrats</b> .....	301
Les formes de contrat .....	301
L'objet du contrat .....	302
Prescription .....	303
<b>11.4 Le droit pénal</b> .....	304
Les principes généraux du droit pénal .....	304
Les types de délits .....	305
Les sanctions .....	305
Les mesures .....	306
Le droit pénal des mineurs .....	306
<b>Dans ce chapitre, vous avez appris...</b> .....	307
<b>Testez vos connaissances!</b> .....	308
<b>Index</b> .....	310



# La formation professionnelle initiale

<b>Introduction</b>	<b>8</b>
1.1 Organisation de la formation professionnelle	9
1.2 Les bases légales et les organes d'exécution	10
1.3 Le contrat d'apprentissage	11
1.4 Quelques tuyaux utiles pour apprendre « futé »	18
1.5 La communication	19
1.6 Femmes et hommes dans la formation professionnelle	22
Dans ce chapitre, vous avez appris...	24
Testez vos connaissances	25
Correspondance	28

## Introduction

---

Après l'école obligatoire, deux tiers des jeunes Suisses entreprennent une formation professionnelle initiale. Cet apprentissage vise à leur permettre de s'affirmer dans le monde du travail, d'y acquérir le sentiment de leur propre valeur et d'accéder à des responsabilités. Les jeunes en formation doivent également apprendre à développer les compétences et la disponibilité nécessaires pour être à la fois flexibles professionnellement et capables d'intégration dans une collectivité. Ils doivent savoir s'adapter, faire preuve de retenue et se comporter correctement avec les personnes qu'ils côtoient.

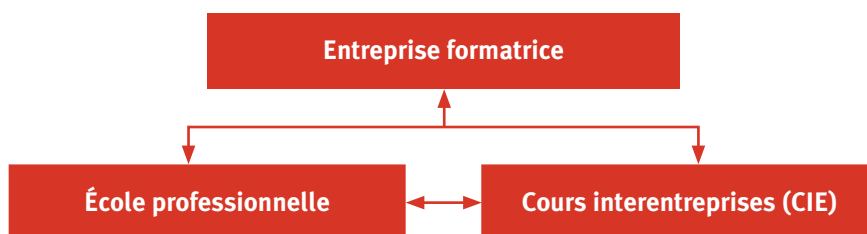
La réussite d'un apprentissage dépend beaucoup de l'attitude de la personne qui se lance dans une formation professionnelle. Si elle est positive, motivée et curieuse, elle réunit déjà une bonne partie des conditions indispensables au succès de cet apprentissage.

*« Dis le-moi, et je l'oublierai ;  
montre le-moi,  
et je m'en souviendrai peut-être ;  
fais-le-moi faire,  
et je le retiendrai pour toujours. »*

*Confucius*

## 1.1 Organisation de la formation professionnelle

En Suisse, la formation professionnelle repose sur trois piliers : l'école, les entreprises formatrices et les associations professionnelles. Les personnes en formation apprennent donc leur métier en des endroits différents, mais proches. D'une part, elles acquièrent un savoir théorique. D'autre part, elles apprennent à appliquer et à approfondir ces connaissances dans un cadre pratique.



L'entreprise formatrice est l'endroit où la personne en formation acquiert sa formation pratique. Les ordonnances sur la formation professionnelle initiale des diverses professions constituent les bases de la formation pratique dispensée en entreprise et dans les cours interentreprises.

**L'entreprise formatrice**

Les cours interentreprises visent à transmettre et à faire acquérir un savoir-faire de base. Ils complètent la pratique professionnelle et la formation scolaire lorsque la future activité professionnelle l'exige.

**Cours interentreprises**

L'école professionnelle dispense une formation scolaire qui comprend les connaissances professionnelles théoriques et l'enseignement de la culture générale.

**L'école professionnelle**



Dans les écoles professionnelles, la formation scolaire se présente sous forme de cours de culture générale et de cours techniques.

## 1.2 Les bases légales et les organes d'exécution

<b>Confédération</b>	La Confédération est responsable des règlements fondamentaux qui régissent la formation professionnelle. Par le biais de lois et d'ordonnances, c'est elle qui pilote la formation professionnelle initiale, c'est-à-dire l'apprentissage, et qui en assure le développement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Constitution fédérale (cf. 63)</li> <li>• Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPF)</li> <li>• Code des obligations (CO) (contrat de travail/contrat d'apprentissage)</li> <li>• Loi sur le travail (LTr) (protection des travailleurs)</li> <li>• Plan d'étude cadre pour l'enseignement de la culture générale (PEC ECG)</li> </ul>
<b>Cantons</b>	Les cantons édictent des lois permettant d'appliquer les dispositions fédérales. Ils sont aussi tenus de surveiller leur application.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Loi cantonale sur la formation professionnelle</li> <li>• Règlement d'exécution</li> <li>• Règlements divers (par ex. règlement des absences, règlement de discipline)</li> </ul>
<b>Associations professionnelles</b>	Les associations professionnelles édictent des ordonnances sur la formation professionnelle initiale et réglementent les cours interentreprises (CIE).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ordonnances sur la formation professionnelle initiale</li> <li>• Règlement sur les cours interentreprises (CIE)</li> </ul>
<b>Entreprise formatrice</b>	L'entreprise formatrice conclut avec la personne en formation un contrat d'apprentissage qui s'inscrit dans un cadre juridique précis. Le règlement de l'entreprise formatrice assure notamment la sécurité de l'apprenti.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrat d'apprentissage</li> <li>• Règlement interne à l'entreprise</li> </ul>
<b>École professionnelle</b>	Par le biais de plans d'étude, l'école professionnelle s'assure que l'enseignement dispensé correspond aux objectifs. Par des mesures spécifiques, elle veille à sa qualité. L'horaire, le règlement de l'école et d'autres directives sont là pour assurer la bonne marche de l'apprentissage.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan d'étude de l'école</li> <li>• Horaire</li> <li>• Règlement de l'école et du bâtiment, directives diverses</li> </ul>

Les principes fondamentaux du droit sont traités dans le chapitre 11.

### Faire le point

- 1.1 Citez trois instruments juridiques qui, au niveau fédéral, contiennent des dispositions sur la formation professionnelle.